

La sentinelle

POUR UNE UNITÉ SPIRITUELLE ET UNE RÉCONCILIATION NATIONALE

4 bis Bd Jean Jaurès – 42160 Andrézieux

CHARTRE ET CONFESSION DE FOI

www.sentinelles.info

1. Le ministère de la « Sentinelle de prière » est une œuvre Spirituelle d'Unité et de Réconciliation Nationales.

- Elle n'est en aucun cas religieuse, mystique, fanatique ou intégriste.
- Elle est une œuvre pacifique, de prière et d'intercession, s'appuyant sur la foi transmise par les écrits bibliques (Les 66 livres de la bible).
- Ce n'est pas un nouveau 'truc' ou une 'nouvelle méthode' pour amener le réveil spirituel. C'est seulement le rassemblement d'hommes et de femmes croyants, qui répondent à l'appel du Seigneur qui nous dit : « **Priez sans cesse** » (1Thessaloniens 5/17). C'est un mur de prières incessantes 24h/24h et 7j/7j.
- La Sentinelle de Prière s'appuie sur différents textes bibliques et entre autres :
1 Timothée 2/1-4 « **J'exhorte avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces, pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, ... Cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité.** »
Matthieu 26/40-41 « **Jésus vint vers les disciples, qu'il trouva endormis, et il dit à Pierre, Vous n'avez donc pu veiller une heure avec moi !** »

2. En vous engageant dans la « Sentinelle de Prière », vous vous engagez à :

- Respecter l'orientation spirituelle de la ligne directrice citée ci-dessus.
- Prier pour tous les sujets indiqués sur le bulletin de prière que vous recevrez chaque mois.
- Prier selon la confession de foi biblique : C'est-à-dire, prier **uniquement Dieu au Nom de Jésus-Christ** comme cela est indiqué dans les Evangiles.
- Respecter la confidentialité des coordonnées qui vous sont communiquées concernant la Sentinelle qui vous précède et celle qui vous succède.
- Téléphoner à la sentinelle de Prière suivante afin de poursuivre la continuité du mur de prière est le lien qui assure la continuité du mur de prière. Vous devez donc être prêt pour votre heure de prière et **répondre au téléphone** de celui ou celle qui vous précède (*ne pas laisser le répondant le faire pour vous ! La communion fraternelle et la prière en commun sont très importantes*).
- Respecter votre jour et heure de prière et avertir les sentinelles avant et après en cas d'indisponibilité exceptionnelle tout en ayant prévu votre remplacement, seul ou par le coordinateur.
- Eviter de changer vos horaires souvent dans la mesure du possible afin de faciliter le travail des coordinateurs.
- Dans la mesure de vos possibilités, vous pouvez participer financièrement, par un don de 15€ annuel, aux frais d'expédition (papier, impression ...) des bulletins de prière mensuels, si vous le désirez.

3. Non respect des règles de la charte :

- En cas de non respect des différentes règles citées ci-dessus, le comité responsable de la « Sentinelle de Prière » s'autorisera à vous enlever des murs de la « Sentinelle de Prière ». Vous en serez avertis par écrit.